

RCS : PAU  
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00162  
Numéro SIREN : 848 422 911  
Nom ou dénomination : 1988 ALL-STAR BARBER

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2020 sous le numéro de dépôt 5138

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE PAU

# RECEPISSE DE DEPOT

B.P. 90338 - 64000 PAU  
Serveur vocal : 0 899 70 22 22  
Internet : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
Site : [www.greffe-tc-pau.fr](http://www.greffe-tc-pau.fr)

MR AVETISYAN DAVID  
35 rue SAINT EXUPERY  
64000 Pau

V/REF :  
N/REF : 2019 B 162 / 2020-B-5138

Le greffier du tribunal de commerce de Pau certifie qu'il a reçu le 17/08/2020,

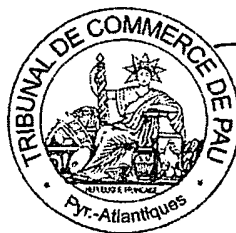
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

1988 ALL-STAR BARBER  
Société par actions simplifiée à associé unique  
48 Bis rue Montpensier  
64000 Pau

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-5138 le 16/09/2020  
R.C.S. PAU 848 422 911 (2019 B 162)

Fait à PAU le 16/09/2020,  
LA GREFFIERE,



*[Handwritten signature]*



Désignation de l'entreprise: **SASU 1988 ALL STAR BARBER** Courrier reçu le  Néant

Adresse de l'entreprise: **48 B RUE MONTPENSIER 64000 Pau**

Numéro SIRET\* **8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8**

Durée de l'exercice en nombre de mois\* **1 1** Durée de l'exercice précédent\* **1 1**

**17 AOÛT 2020**  
**STG PAU**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3	1	2	2
				0	1	9	
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
						Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012			
		Autres* 014	505	016	253	252	
	Immobilisations corporelles* 028		030				
	Immobilisations financières* (1) 040		042				
Total I (5) 044		505	048	253	252		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052			
		Marchandises* 060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		070			
		Autres* (3) 072	502	074		502	
	Valeurs mobilières de placement 080		082				
	Disponibilités 084	1787	086		1787		
Charges constatées d'avance* 092		094					
Total II 096		2289	098		2289		
Total général (I + II) 110		2794	112	253	2541		

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1	2	1	2
<b>PASSIF</b>							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120				500		
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126						
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	131	)	132			
	Report à nouveau 134						
	Résultat de l'exercice 136				-819		
	Provisions réglementées 140						
Total I 142					-319		
Provisions pour risques et charges Total II 154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166				800		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	96	)	172	2060		
	Produits constatés d'avance 174						
Total III 176					2860		
Total général (I + II + III) 180					2541		

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

S 138

Formulaire obligatoire (article 392 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 1988 ALL STAR BARBER</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A — RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le						
		3	1	2	1	9							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210									
	Production vendue	{ biens } dont export et livraisons } { services } intracommunautaires }	215		214								
			217		218		8919						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222	
	Production immobilisée*											224	
	Subventions d'exploitation reçues											226	
Autres produits											230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232					8919						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234	
	Variation de stock (marchandises)*											236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*											240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier : )											242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244									
	Rémunérations du personnel*											250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252	
	Dotations aux amortissements*											254	
	Dotations aux provisions											256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262									
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		261									
Total des charges d'exploitation (II)		264					9387						
<b>1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		270					-768						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280	
	Produits exceptionnels (IV)											290	
	Charges financières (V)											294	
	Charges exceptionnelles (VI)											300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)											306	
<b>2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>		310					-819						
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2										312	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*											316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318	
	Provisions non déductibles*											322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)											324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		248		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*					330		
Déductions	Entreprise nouvelle (14 septies)	986		987		Zones de revitalisation rurales (14 quinquies)		138					
	Reprise d'entreprises en difficulté (14 septies)	981		989		Pôle de compétitivité (14 quinquies)						342	
	Dons (14 septies)	345		344		Créance due au report en arrière du déficit		346				350	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col. 1					Déficit col. 2					352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)											356	
	Déficits antérieurs reportables* : ..... dont imputés sur le résultat :											360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1					Déficit col. 2					370	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		n° du centre de gestion agréé : 388								
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel* : 376		dont apprentis :		handicapés :		Effectif affecté à l'activité artisanale : 861				
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399										

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE - Révisé 2019 - 03/19/20

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER

 Néant 

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	401	406					
	Autres	410	412	505	416	505				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426					
	Constructions	430	432	434	436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446					
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456					
	Matériel de transport	460	462	464	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476					
	Immobilisations financières	480	482	484	486					
TOTAL		490	492	505	494	496	505			

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	253	504	506	253		
	Terrains	510	512	514	516				
	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546				
	Matériel de transport	550	552	554	556				
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL		570	572	253	574	576	253		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.										

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595	
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER				Néant <input type="checkbox"/>			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		0		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		0		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		0		<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>			
Déficits de l'exercice		860		819		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870		819		<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)</b>		800	<input type="checkbox"/>
<b>VI CRÉDITS D'IMPÔT</b>									
Crédit d'impôt recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207		
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139		1439

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2033-E 2020

3<sup>e</sup> EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 05/02/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/>
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises		108
Production vendue - Biens		109
Production vendue - Services		141
Production stockée		111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)		113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL 1	144
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121
Variation de stocks (marchandises)		122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Abandons de créances à caractère financier (en partie)		149
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
	TOTAL 2	152
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9

N° SIRET

8 | 4 | 8 | 4 | 2 | 2 | 9 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 1988 ALL STAR BARBER

ADRESSE (voie) 48 B, rue Montpensier

CODE POSTAL 64000

VILLE Pau

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M.  Nom patronymique AVETISYAN Prénom(s) David

Nom marital  % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01/01/1983 N° Département 99 Commune  Pays Arménie

Adresse : N° 4 Voie Rue Marcelin Berthelot Lyautey 2

Code Postal 64000 Commune Pau Pays F

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-F - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 135 994



N° 13023 14

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 35 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant 

EXERCICE CLOS LE 31 12 2019

N° SIRET

84842291100018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 1988 ALL STAR BARBER

ADRESSE (voie) 48 B rue Montpensier

CODE POSTAL 64000

VILLE PAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 4034-G - IMPRIMERIE NATIONALE RÉVINT 2010 - 135 996

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS U 1988 ALL STAR BARBER

Adresse, 48 B, rue Montpensier 64000 Pau

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4	NEANT							
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								
41								
42								
43								
44								
45								
46								
47								
48								
49								
50								
51								
52								
53								
54								
55								
56								
57								
58								
59								
60								
61								
62								
63								
64								
65								
66								
67								
68								
69								
70								
71								
72								
73								
74								
75								
76								
77								
78								
79								
80								
81								
82								
83								
84								
85								
86								
87								
88								
89								
90								
91								
92								
93								
94								
95								
96								
97								
98								
99								
100								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice ..... ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire AVETISYAN Président	à Pau _____, le 23/07/2020 Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copie certifiée conforme



Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)



@internet-DGFiP

17 AOUT 2020

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

GTC PAU

Exercice ouvert le	05/02/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU 1988 ALL STAR BARBER		48 B, rue Montpensier 64000 Pau	
SIRET	8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées Coiffure Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	819
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% [ ] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% [ ]			
	PV à long terme imposables à 19% [ ]	Autres PV imposables à 19% [ ]	PV à long terme imposables à 0% [ ]	PV exonérées (art. 238 quinquies) [ ]

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zone franche urbaine  Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [ ] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% [ ]

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
	René SOMIAN 02 Impasse Joliot Curie 64110 Jurançon
Tél:	Tél: 06.32.37.76.85
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date: 23/07/2020 Lieu: Pau
	Qualité et nom du signataire: AVETISYAN - Président
	Signature:
Tél:	

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.



## S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER

Société d'Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de 500 €  
Siège Social : 48 B, rue Montpensier  
64000 Pau  
848 422 911 RCS PAU

### RAPPORT DE GESTION

Le soussigné David AVETISYAN, associé unique et Président de la Société d'Action Simplifiée Unipersonnelle S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

#### Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours du premier exercice de la société se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 8 619,00 € .

Le total des produits d'exploitation au cours de cette période sont de 8 619,00€

Le total des charges d'exploitation au cours de cette période sont de 9 387,17€

Le total des produits financiers au cours de cette période sont de 0€ .

Le total des charges financières au cours de cette période sont de 51,13€

Le résultat d'exploitation au cours de cette période est de -768,17 €

Le résultat courant avant impôt est de -819,30€

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de 819,30€

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Par acte signé le 03/02/ 2020, l'actionnaire unique a cédé ses actions pour 1euro symbolique à madame SAURIN Lyana qui devient la nouvelle Présidente.

#### Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilité de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

### Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

### Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 font ressortir une perte de 819,30 euros qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante:

de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant  
- à 819,30 euros.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



**S.A.S.U. 1988 ALL-STAR BARBER**

Société d'Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de 500 €  
Siège Social : 48 B, rue Montpensier  
64000 Pau  
848 422 911 RCS PAU

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU JEUDI 06 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, et le jeudi 06 août au siège de la société,

Monsieur AVETISYAN David , demeurant 04,rue Marcelin Berthelot Lyautey 2  
64000 Pau

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 5 euros composant le capital social  
de la SASU 1988 ALL STAR BARBER,

Associé unique et Président de ladite société,

**I- A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT:**

En sa qualité d'associé unique et Président, M. AVETISYAN a établi et arrêté les  
comptes annuels ( bilan, compte de résultat et annexes ) de l'exercice clos le  
31 décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- la constatation des dividendes distribués.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2019 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces  
comptes ou résumés dans son rapport de gestion.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter la perte de 819,30 euros de la manière suivante:

Affectation de la perte au compte de report à nouveau soit 819,30 euros.

### TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique prend acte et approuve la convention suivante visée à l'article L 223-19 du code de commerce intervenue au titre de l'exercice écoulé.

-Au titre de son mandat social, l'associé unique n'a perçu aucune rémunération.

### QUATRIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est à noter qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

David AVETISYAN  
Associé unique et Président

